

2018 TARIFS HEBERGEMENT * TTC

Chambres individuelles – 22 m²

Essentielle - façade Est	75.50 €	/ jour
Confort - façade Sud	77.50 €	/ jour
Spécialisée	77.50€	/ jour

Studios individuels – 32m² avec balcon

Essentiel – 1 ^{er} étage	86.10 €	/ jour
Confort – Rez de chaussée avec terrasse – façade est	86.10 €	/ jour
Confort - Rez de chaussée avec terrasse - façade sud	90.10 €	/ jour
Privilège - 3 ^{ème} étage-climatisé	90.10 €	/ jour

Studios doubles – 32 m² avec balcon (tarif par personne)	64.50 €	/ jour
--	---------	--------

Tarifs spécifiques

Aide Sociale - Fixés par arrêté du Conseil Général en date du 25 avril 2016 applicables au 1^{er} mai 2016

Studio double + 60 ans	49.00 €	/ jour
Chambre individuelle + 60 ans	53.50 €	/ jour

*le tarif comprend : toutes les prestations à caractère hôteliers (logement, personnel chargé de l'hôtellerie, fourniture du linge de literie, l'alimentation, les animations, les activités et l'accès aux divers équipements)

TARIFS DEPENDANCE * TTC au 1^{er} Avril 2018

Fixés par arrêté du Conseil Général en date du 01/04/2018

GIR 1 et 2	19.97 €	/ jour
GIR 3 et 4	12.67 €	/ jour
GIR 5 et 6	5.38 €	/ jour
Ticket modérateur Vaucluse	5.38 €	/ jour

*le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir de la perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le reste à charge pour les personnes évaluées en GIR 1/2/3/4 dépend de leurs ressources et est toujours à la charge du résident.

PRESTATIONS ANNEXES TTC

La table des invités au déjeuner	9.90 €	/ repas
Tarification à la minute	0.18 €	/min

PRESTATIONS EXTERNES (assurées dans la résidence)

Coiffeur – Pédicure - Esthéticienne Tarif affiché à la résidence

DEDUCTIONS JOURANLIERES POUR ABSENCES

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie 4.74 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement du montant correspondant au forfait journalier hospitalier en vigueur soit 20.00 € TTC dans un service de médecine ou chirurgie et 15.00 € TTC en service de psychiatrie

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur